

LA MINUTE VERTE d'ASPACH – N° 9

Recyclage des canettes



4,7 milliards de canettes sont consommées chaque année en France.

Mais sachez-le : les boîtes en métal sont entièrement recyclables !

Les canettes sont fabriquées en acier et en aluminium. Ces deux métaux ont la propriété d'être **recyclables à l'infini** !



- Pourtant, la totalité des canettes n'est pas récupérée et recyclée en France : seules 60 % d'entre elles le sont en réalité.
- Dans le monde, un peu plus de deux canettes sur trois sont effectivement recyclées.

Or, une canette non recyclée met environ 500 ans à être décomposée.



⇒ **Il est donc important d'encourager la récupération et le recyclage total de toutes les canettes consommées.**

- En recyclant les canettes pour en fabriquer des "neuves", nous pouvons réaliser une économie d'énergie significative, notamment en ce qui concerne l'aluminium.

L'acier et l'aluminium seront ensuite transformés par des sociétés spécialisées.

L'acier sera transformé en boîtes de conserve, canettes, appareils ménagers, armatures pour béton, structures métalliques, pièces pour l'automobile...

L'aluminium sera transformé en boîtes de conserve, canettes, papier aluminium, barquettes, fenêtres, portes, gouttières, appareils ménagers, ustensiles de cuisine, pièces automobiles, vélos...

Par exemple : avec 2 kg de canettes en aluminium recyclées, j'ai une trottinette !

- Chaque canette recyclée permet de faire des économies :
 - de matières premières (notamment le minerai de fer) ;
 - de CO₂ rejeté ;
 - d'eau (jusqu'à -40 %).

Bon à savoir : en termes d'économie d'énergie, recycler une canette revient à économiser 3 heures de consommation de télévision.

